# « Pour une République garante des droits de l'enfant »

dimanche 26 mars 2017, par Bénédicte Fiquet

**Créé en 2013, pour faire avancer les droits de l'enfant en France, le collectif AEDE - Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant, dont Adéquations est membre, s'engage dans les débats électoraux de 2017 avec son livre blanc « Pour une République garante des droits de l'enfant ».**

Cet état des lieux des droits de l'enfant en France et les préconisations concrètes d'actions qui l'accompagnent sont le fruit d'une collaboration des 51 organisations composant AEDE et d'une vaste consultation nationale menée par le collectif auprès de 750 enfants et jeunes de tout le territoire dont les collectivités d'outre-mer. L'ensemble sera soumis aux candidates et candidats à la présidence de la République.

Adéquations y a apporté son expertise en matière d'éducation non sexiste, de lutte contre les violences fondées sur le genre et d'inégalités entre les femmes et les hommes qui impactent directement les droits de l'enfant.

**– Lire le Communiqué de AEDE à l'occasion de la parution du Livre Blanc**
**– Lire les 12 préconisations phares d'AEDE**
**– Lire le livre Blanc**
– Voir l'ensemble de notre **rubrique consacrée à AEDE**

---

Quatre des douze préconisations phares accompagnant ce livre blanc, soulignent l'intérêt de l'approche de genre pour un meilleur exercice des droits de l'enfant.

**Préconisation 2 : Poursuivre la mise en place d'une stratégie globale et cohérente en faveur de l'enfance basée sur les 4 principes de la CIDE : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement et la prise en compte de l'opinion de l'enfant.**

Cela implique notamment, « Pour réduire les écarts entre filles et garçons dans tous les domaines couverts par la CIDE, de :

– Procéder à des recueils de données sexuées favorisant la mise en oeuvre d'actions et de stratégies spécifiques.

– Fixer des objectifs mesurables et des échéances concernant la promotion d'une culture de l'égalité, de la tolérance et du respect mutuel.
– Lutter contre les stéréotypes et les pratiques sexistes, notamment par la formation des professionnel-le-s de l'enfance.
– Développer la mixité parmi les professionnel-le-s de la petite enfance.
– Amener les enfants et les jeunes à une réflexion sur les représentations genrées (rôles sociaux, métiers, etc.).
– Rétablir les programmes type "ABCD de l'égalité" dans les écoles.
– Éduquer les filles et les garçons de la même manière, à la tolérance et au respect de l'autre, sans différenciation pour cause de genre.
– Organiser des rencontres avec des professionnel-le-s du sexe opposé au sexe dominant dans leur métier.
– Rendre obligatoire la mixité dans les écoles ». (p. 15 du livre blanc).

**Préconisation 3 : Garantir un droit à la mobilité sociale, géographique et culturelle.**

Cela implique notamment de :

– « Réinterroger, au regard d'études récentes, la question de la mobilité des enfants et des jeunes, et en particulier des filles, dans l'espace public ». (p. 13 du livre blanc).

**Préconisation 5 : Protéger les enfants contre toutes les formes de maltraitances, intra et extra-familiales, institutionnelles comme éducatives.**

Cela implique notamment de :
– « Mener des campagnes de lutte contre toutes sortes de violences : physiques, psychologiques, sexuelles, les mariages forcés et la violence conjugale.
– Encourager l'État à assurer pleinement ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence ». (p. 23 du livre blanc).

Ainsi que de :
– « Renforcer les programmes d'éducation aux médias dans les parcours scolaires de chaque enfant.
– Faire appliquer la réglementation interdisant l'utilisation d'images sexualisées d'enfants dans les médias, dans la publicité ou à d'autres fins.
– Organiser des rencontres de sensibilisation au harcèlement en faisant intervenir des personnes extérieures, des victimes de harcèlement, afin de faire prendre conscience aux enfants et aux jeunes les conséquences de leurs actes.
– Sensibiliser les adultes encadrant des enfants et des jeunes à repérer les cas de harcèlement afin d'y mettre fin.
– Organiser des formations de sensibilisation aux réseaux sociaux, à la protection des données, aux dangers d'internet et des médias.
– Encourager les établissements à adopter des politiques et des outils de prévention et de traitement des affaires de harcèlement et en veillant à ce que le personnel scolaire soit dûment formé à détecter, prévenir et combattre la violence et le harcèlement ». (p. 25 du livre blanc).

**Préconisation 7 : Favoriser l'accès à des soins de qualité pour chaque enfant.**

Cela implique notamment de :
– « Généraliser et pérenniser, en y associant activement les jeunes, l'éducation à la santé et à la sexualité.
– Pallier les inégalités d'accès à la contraception et à l'IVG des mineures ». (P. 27 du livre blanc).

Copyright © Site de l’Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article2492